

**Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds**  
**Séance du mardi 25 novembre 2014**

*Rapport du Conseil communal concernant l'octroi d'une garantie des prestations de prévoyance dues au personnel des entreprises et corporations affiliées à Prévoyance.ne et dépendant de la Ville de La Chaux-de-Fonds ainsi qu'une information complémentaire relative à la liquidation de la Caisse de pension du personnel communal de La Chaux-de-Fonds (CPC)*

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs.

Le rapport qui nous est soumis ce soir a retenu toute l'attention de notre groupe, même si le sujet ne figure pas parmi les plus faciles d'accès, ce d'autant qu'il traite deux objets, selon nous distincts malgré tout et donc ce mélange n'en facilite pas la compréhension. S'il est trop tard pour refaire l'histoire et que de toute façon notre caisse, notamment avec la cantonalisation de l'hôpital et de la police ne disposerait plus de la masse critique pour survivre seule, on regrettera tout de même que nous nous soyons alliés à une caisse en situation moins favorable, avec un taux de capitalisation de 61% contre 80% pour la caisse de la Ville, taux qui, au passage, aujourd'hui nous aurait simplifié les choses, alors que le taux de la nouvelle caisse n'est à peine plus qu'à 53%. Même si le rapport tente de nous rassurer à ce sujet, le fait de mentionner des montants de garantie aussi importants au bilan de notre Ville ne risque-t-il pas d'entamer la confiance des banques et par là de péjorer notre capacité d'emprunt ? Peut-on être tout à fait rassuré à ce sujet ? Sans véritable autre alternative réaliste, nous accepterons la demande qui nous est faite. La bonne gestion de notre caisse, que nous saluons encore aujourd'hui, a permis de créer à l'époque un fond résiduel de plus de CHF 87'000'000.-, aujourd'hui presque CHF 92'000'000.-, qui permettra de couvrir les efforts d'assainissement de Prévoyance.ne et d'en amoindrir les effets négatifs pour les ex-assurés de la caisse de pension de la Ville, et qui profitera également à l'ex-employeur, la Ville de La Chaux-de-Fonds. S'il est complexe, le plan qui nous est proposé concernant ces fonds résiduels nous paraît être un bon chemin pour traverser les différents écueils de ce dossier et nous espérons qu'il pourra entrer en force sans recours. 2492 Séance du mardi 25 novembre 2014 Une question toutefois : que ce passera-t-il en 2038, si malgré toutes les mesures prises, le solde n'est pas épuisé ? Vous l'aurez compris, nous acceptons ce rapport. Je vous remercie.

*M. Pierre-Alain Borel, PS*